

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2017

SOMMAIRE

RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	3
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>10</i>
<i>Isabelle GODEAU</i>	<i>10</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>10</i>
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2016 ...	11
FINANCES - INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS - REVALORISATION DU TAUX POUR L'ANNÉE 2016.....	12
<i>Alain GRIPPON.....</i>	<i>14</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>14</i>
<i>Isabelle GODEAU</i>	<i>14</i>
<i>Alain GRIPPON.....</i>	<i>14</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>14</i>
FINANCES - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS AU TITRE DE L'ANNÉE 2017.....	15
<i>Alain GRIPPON.....</i>	<i>17</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>17</i>
<i>Isabelle GODEAU</i>	<i>17</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>18</i>
RECRUTEMENT DE CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)	19
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>21</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>21</i>
<i>Isabelle GODEAU</i>	<i>21</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>21</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>21</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>22</i>
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>22</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>22</i>
RECRUTEMENTS D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES DE L'ANNÉE 2017	23
EMPLOI TEMPORAIRE - CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL D'URBANISME	24
EMPLOI TEMPORAIRE - CRÉATION D'UN POSTE D'ARCHIVISTE	25
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>26</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>26</i>
EMPLOI TEMPORAIRE - CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ D'ÉTUDES ET TRAVAUX EN ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES À LA DIRECTION DES ESPACES PUBLICS (DEP)	27
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>28</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>28</i>
<i>Isabelle GODEAU</i>	<i>28</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>28</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>28</i>
EMPLOIS SAISONNIERS - SERVICE CULTURE - 2ÈME SEMESTRE 2017	29
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>30</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>30</i>
<i>Christophe POIRIER</i>	<i>30</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>30</i>
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	<i>30</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>31</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>31</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>31</i>
<i>Nathalie SEGUIN</i>	<i>31</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>32</i>

<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	140
<i>Elodie TRUONG</i>	140
<i>Monsieur le Maire</i>	140
ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS MARAIS DE GALUCHET	141
ACQUISITION D'UNE PARCELLE BOULEVARD DE L'EUROPE	142
ACQUISITION TERRAIN RUE ARSÈNE D'ARSONVAL	143
CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE - INFORMATION SUR LA VENTE EFFECTUÉE.....	144
REPÉRAGE ET CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE (DTA) - APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE.....	145
COURTS DE TENNIS DE SOUCHÉ - RÉFECTION - APPROBATION DU MARCHÉ.....	146
<i>Monsieur le Maire</i>	147
<i>Michel PAILLEY</i>	147
<i>Monsieur le Maire</i>	147
DIVERS GROUPES SCOLAIRES - TRAVAUX D'OCCULTATION - APPROBATION DES MARCHÉS.....	148
<i>Michel PAILLEY</i>	150
<i>Monsieur le Maire</i>	150
DÉCONSTRUCTION/DÉMOLITION DE PLUSIEURS BÂTIMENTS À NIORT - APPROBATION DES MARCHÉS	151
CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 21 RUE DE L'ANCIEN MUSÉE ET 3 PLACE DES TRIBUNAUX	152
CESSION DE LA MAISON D'HABITATION SISE 52 RUE GAMBETTA	153
CESSION DE DIVERS VÉHICULES MUNICIPAUX - AUTORISATION DE VENTE AUX ENCHÈRES - VALIDATION DU CONTRAT.....	154
<i>Michel PAILLEY</i>	158
<i>Monsieur le Maire</i>	158
<i>Michel PAILLEY</i>	158
<i>Monsieur le Maire</i>	158
AVIS CONCERNANT LE PROJET D'EXTENSION DU PLAN D'ÉPANDAGE DE L'UNITÉ DE MÉTHANISATION SITUÉE SUR LA COMMUNE DE BENET (85)	159
<i>Michel PAILLEY</i>	161
<i>Monsieur le Maire</i>	161
<i>Florent SIMONNET</i>	161
<i>Monsieur le Maire</i>	161
<i>Michel PAILLEY</i>	161
<i>Monsieur le Maire</i>	162
SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017 - PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS.....	163
<i>Michel PAILLEY</i>	165
<i>Monsieur le Maire</i>	165
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	165
<i>Monsieur le Maire</i>	165
<i>Michel PAILLEY</i>	165
<i>Monsieur le Maire</i>	166
ADHÉSION AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS (CNVVF)	167
<i>Michel PAILLEY</i>	168
<i>Monsieur le Maire</i>	168
ACCORD-CADRE "TRAVAUX NEUFS, GROSSES RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE VOIRIE" - LOTS 1 ET 2 - AVENANT N°1	169
CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LES VILLES DE CHAURAY ET DE NIORT POUR LA RÉALISATION D'UN AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE VAURITARD	170

**EFFACEMENT DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES ROUTE DE COULONGES - RÉPARTITION FINANCIÈRE
ENTRE NUMÉRICÂBLE ET LA VILLE DE NIORT 171**

**EFFACEMENT DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES ROUTE DE COULONGES - RÉPARTITION FINANCIÈRE
ENTRE ORANGE ET LA VILLE DE NIORT 172**

<i>Dominique SIX</i>	173
<i>Monsieur le Maire</i>	173
<i>Dominique SIX</i>	173
<i>Monsieur le Maire</i>	173

**GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - MARCHÉ DE GESTION DU STATIONNEMENT
PAYANT SUR VOIRIE - AVENANT N°3..... 174**

<i>Dominique SIX</i>	175
<i>Monsieur le Maire</i>	175
<i>Isabelle GODEAU</i>	175
<i>Dominique SIX</i>	175
<i>Luc DELAGARDE</i>	175
<i>Monsieur le Maire</i>	175
<i>Luc DELAGARDE</i>	176
<i>Monsieur le Maire</i>	176

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 mai 2017

Président :**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Mme Yvonne VACKER**Excusés ayant donné pouvoir :****Excusés :**

Madame Monique JOHNSON.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2017

Recueil-décisions n° Rc-2017-4

Direction du Secrétariat Général

**Recueil des Décisions L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2017-111	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ CULTURE Festival Regards Noirs - Contrat avec le Théâtre de la Licorne - Décision L2122-22 n°2017-16 de 18 janvier 2017 - Complément	500,00 € HT soit 527,50 € TTC (TVA à 5,5 %)	8
2.	L-2017-135	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ CULTURE Exposition Grappelli - Contrat d'exposition avec Isabel SAIJ	505,50 € net	17
3.	L-2017-160	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ CULTURE Contrat de prestation musicale entre la Ville de Niort et l'Association OVNI pour les cérémonies officielles de l'année 2017	4 500,00 € net	24
4.	L-2017-127	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Prestation de service dans le cadre du soutien de la Ville de Niort à l'ASN Basket	2 500,00 € net	28
5.	L-2017-167	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Prestation de service dans le cadre de l'accompagnement de la S.A.S.P. Chamois Niortais Football Club (Match Niort - Strasbourg)	14 502,34 € HT soit 15 300,00 € TTC	30
6.	L-2017-181	DIRECTION DE LA COMMUNICATION Accord-cadre impression et finition des éditions municipales - Lot 1 magazine - Marché subséquent	65 318,23 € HT soit 71 850,05 € TTC (TVA à 10%)	32
7.	L-2017-128	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE Fourniture de matériels d'entretien - Marché subséquent - Aspirateurs professionnel	978,75 € HT soit 1 174,50 € TTC	34
8.	L-2017-151	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE Maintenance de la solution logicielle et matérielle de billetterie et de contrôle d'accès de la patinoire municipale de la société IREC	35 000,00 € HT soit 42 000,00 € TTC pour une durée de 4 ans	36
9.	L-2017-168	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Maintenance du logiciel libre de gestion documentaire PMB par la société PMB Services	19 590,00 € HT soit 23 508,00 € TTC pour une durée de 3 ans	38

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2017

Délibération n° D-2017-205

**Direction de Projet Prévention des Risques Avis concernant le projet d'extension du plan
majeurs et sanitaires d'épandage de l'unité de méthanisation située sur la
commune de Benet (85)**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par arrêté préfectoral en date du 1er mars 2017, Monsieur le Préfet de Vendée a procédé à l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande présentée par la SAS SECANIM CENTRE – Unité BIONERVAL en vue d'obtenir l'autorisation unique d'étendre le plan d'épandage de l'unité de méthanisation implantée sur la commune de Benet (85).

Cette consultation s'est déroulée du 24 mars au 24 avril 2017 inclus en mairie de Benet.

Le Conseil municipal de Niort est appelé à donner son avis sur la demande d'extension du plan d'épandage de l'unité de méthanisation.

Ce plan d'épandage de digestat brut concerne les terres de 56 exploitations agricoles réparties sur 16 communes de Vendée et 24 communes des Deux-Sèvres et représente une surface totale potentielle de 6 981 ha.

La commune de Niort est concernée par :

- une parcelle autorisée lors de l'établissement du premier plan d'épandage en 2009 appartenant à l'EARL RIFFAULT de Magné ;
- cinq nouvelles parcelles, appartenant à la SCEA DES LOGES – 5 impasse des Alouettes – 79410 Saint Rémy.

Compte tenu de la proximité des tiers par rapport aux parcelles du plan d'épandage étendu,

Compte tenu de la proximité du ruisseau de Romagné, cours d'eau sensible et devant faire prochainement l'objet d'une étude approfondie sur son hydraulique et la biodiversité environnante,

Compte tenu de la présence sur ces parcelles concernées de zones humides et zones non humides à phénomènes hydrauliques, issues de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau de la Ville de Niort, délibéré lors du Conseil municipal en date du 3 février 2014 (Cf. carte jointe),

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Il s'agit d'émettre un avis défavorable sur la demande d'autorisation relative au projet de plan d'épandage de l'unité de méthanisation située sur Benet.

En effet, tout en étant favorable à la méthanisation, il apparaît que les terrains concernés sont à proximité du ruisseau de Romagné et dans des zones humides.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Oui Florent SIMONNET.

Florent SIMONNET

Cette délibération ne me pose aucun problème, étant donné le secteur et les enjeux sur celui-ci. On peut éventuellement regretter un manque de concertation de la part de BIONERVAL et il existe des solutions techniques pour éviter certaines nuisances, par rapport aux épandages.

Sans lien avec cette délibération et d'une manière plus générale, ce qui m'inquiète plus c'est, jusqu'où peut aller la tolérance ou plutôt l'intolérance vis-à-vis des activités agricoles. On ne peut pas vouloir tout et son contraire. Pour avoir des prés, des champs, des produits locaux, il faut de l'agriculture.

Là on parle de Digesta issue de la méthanisation, mais il pourrait en être de même pour le fumier de nos élevages ou le compost des déchetteries collectives.

On veut des véhicules électriques, mais pas de centrales nucléaires, pas d'éoliennes par rapport aux paysages et pas de méthanisation.

Oui, certaines activités apportent des nuisances, qu'il faut s'efforcer de réduire bien sûr, mais d'un autre côté, c'est la tolérance qui doit nous animer. Comme je l'ai dit, ce n'est pas en lien, c'est d'une manière générale.

Monsieur le Maire

Merci Florent.

Des remarques ? Des questions ? Oui Michel PAILLEY.

Michel PAILLEY

Juste pour indiquer que, jusqu'à présent, on a eu plusieurs dossiers de ce type et qu'on a toujours émis

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

un avis favorable, parfois avec quelques réserves. Là, c'est vraiment la situation par rapport au milieu humide. Je vous souhaite d'émettre un avis défavorable.

Monsieur le Maire

D'autres remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Merci pour votre unanimité.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2017

Délibération n° D-2017-206

**Direction Participation interne -
Accessibilité - Développement durable**

**Semaine Européenne du Développement Durable
2017 - Partenariat avec la Communauté
d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La semaine européenne du développement durable se déroulera, comme chaque année, du 30 mai au 5 juin 2017. Cette semaine est une occasion de valoriser les actions menées en faveur du développement durable par tous sur un territoire : collectivités, associations, entreprises, citoyens...

Comme chaque année depuis 2012, la Ville de Niort s'inscrit dans cette semaine européenne en proposant un événement spécifique. Il s'agit d'une opportunité pour rappeler les engagements de la Ville de Niort en matière de développement durable et d'encourager tous les acteurs, en premier lieu les citoyens à agir concrètement à travers des actions simples du quotidien.

Pour l'édition 2017, la Ville de Niort va proposer un événement sur la thématique de l'alimentation, en lien avec l'environnement et la santé intitulé « L'alimentation durable, pour une consommation responsable ! ». Cet événement se déroulera le jeudi 1er juin de 16h à 19h30. Des animations, des ateliers et des stands seront proposés sur les Jardins de la Brèche autour du bio ou raisonné et du local, des circuits courts, du jardin potager, du gaspillage alimentaire, des liens nord/sud... Un atelier cuisine permettra d'apprendre à préparer des produits sains et de saison à petits prix dans une ambiance de partage et nourrira un apéro durable. Une conférence de Frédéric DENHEZ (Chroniqueur de l'émission de Denis Cheissoux sur France Inter, CO2, mon amour) sur les enjeux de l'alimentation durable clôturera les animations à 20h à la CCI des Deux-Sèvres (membre du Comité partenarial pour le développement durable).

En complément de cet événement, la Ville de Niort soutient l'évènement « Anim'Ecolo Brizeaux » porté par le Conseil de quartier Nord. Cet événement se déroulera le mercredi 31 mai de 10h à 19h30 aux Brizeaux avec de nombreuses animations sur la thématique du « zéro déchet » ainsi qu'un marché de producteurs l'après-midi où les gens pourront se fournir en produits frais et locaux avant de venir apprendre à les cuisiner lors de l'atelier cuisine qui aura lieu dans le cadre de l'évènement organisé par la Ville le lendemain.

Afin de s'inscrire dans une logique territoriale, la Ville de Niort a répondu à l'appel à projet « Semaine du développement durable 2017 » lancé par la Communauté d'Agglomération du Niortais en direction des 45 communes du territoire. La thématique définie cette année est la suivante : « Réduisons nos consommations ! ». La Communauté d'Agglomération s'engage à apporter un soutien financier à hauteur de 500,00 €, ainsi qu'une aide logistique et technique, notamment en matière de communication.

Ce partenariat est formalisé dans une convention qui stipule les obligations du porteur de projet et de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Il s'agit d'approuver la convention entre la Ville de Niort et la CAN, concernant un soutien financier de 500,00 € ainsi qu'une aide logistique et technique pour notre action dans le cadre de la semaine Européenne du Développement Durable.

Le temps de la Ville aura lieu le 1er juin, de 16h00 à 19h30, avec des stands, des animations, des expositions, sur la place de la Brèche et une conférence de Monsieur Frédéric DENHEZ à la CCI, à 20h00, sur le thème des enjeux de l'alimentation durable. Nous avons eu le plaisir de sa présence déjà l'année dernière.

Monsieur le Maire

Merci. Des remarques ? Oui Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer d'avoir un peu plus de chance que pour mes questions précédentes.

En marge de cette délibération, puisqu'il va de soi que nous ne pouvons que soutenir l'initiative qui s'inscrit dans une continuité tout à fait louable, j'ai vu que plusieurs communes de l'Agglo présentaient le nouveau réseau de transport à leur Conseil, ce qui a d'ailleurs amené à différentes positions.

Peut-être serait-il opportun qu'il en soit de même au sein de ce Conseil municipal et qu'on puisse débattre des conséquences que le nouveau réseau va avoir pour nos concitoyens Niortais.

Monsieur le Maire

C'est tout à fait envisageable d'avoir une présentation du réseau en Commission, même si ça concerne l'Agglo. On pourrait faire un moment d'avant conseil peut-être sur le sujet.

On va voir ce qu'il est possible de faire.

Michel PAILLEY

Dans le cadre de cette journée, la CAN aura 2 stands, un sur les déchets et un sur la présentation de la gratuité de transport. Alors pas sur la présentation du réseau, mais la CAN et TRANSDEV seront présents.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci. D'autres remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2017

Délibération n° D-2017-207

Direction de la Commande Publique et Logistique

Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'organisme chargé du label des villes et villages fleuris, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) coordonne, aujourd'hui au niveau national, l'ensemble des démarches de labellisation, en apportant son soutien aux régions, départements et communes engagés dans cette démarche de progrès continu.

Le CNVVF a choisi de rendre obligatoire l'adhésion et la cotisation au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) à partir de 2017, dans l'objectif de pérenniser le travail accompli depuis plus de 50 ans, et d'élargir les champs d'action au bénéfice de tous les adhérents.

Afin que la Ville de Niort puisse conserver les bénéfices de sa labellisation « Ville Fleurie », il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au Conseil National des Villes et Villages Fleuris à partir de l'année 2017.

Le montant de la cotisation annuelle pour la Ville de Niort s'élève, pour l'année 2017, à 800,00 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts de l'association Conseil National des Villes et Villages Fleuris ;
- accepter l'adhésion de Ville de Niort au Conseil National des Villes et Villages Fleuris ;
- désigner Monsieur Michel PAILLEY pour représenter la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs au versement de la cotisation annuelle.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Nous vous demandons d'accepter l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris, pour 800,00 € et de désigner un représentant de la Ville à cette association.

En effet, pour conserver le label Ville Fleurie, auquel nous tenons, l'adhésion est devenue obligatoire.

Monsieur le Maire

Tout se paye vous voyez !

Y a-t-il des remarques ? Non ?

Ah oui, il faut une désignation. Alors on propose Michel PAILLEY ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Bravo Michel, à l'unanimité. Vous voyez qu'on peut réunir les uns et les autres sur les sujets d'intérêt général comme les fleurs ou d'autres sujets comme Boinot. C'est possible.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2017

Délibération n° D-2017-208

Direction Espaces Publics

Accord-cadre "travaux neufs, grosses réparations et entretien de voirie" - Lots 1 et 2 - Avenant n°1

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de pouvoir réaliser les travaux sur la voirie, en termes d'aménagements neufs, de grosses réparations et d'entretien courant, la Ville de Niort utilise un accord-cadre à bons de commande.

Pour ce faire, lors du Conseil municipal du 16 janvier 2017, la Ville de Niort a approuvé les marchés :

- lot 1 : VRD (voirie et réseaux divers) pour les prestations d'aménagement de la voirie ;
- lot 2 : signalisation horizontale pour les prestations de marquage routier.

Il s'avère que la retenue de garantie prévue au cahier des charges est inadaptée au type d'interventions de ce marché, qui consiste en de petites opérations dont les montants sont faibles. Aussi, il convient de réserver l'application d'une retenue de garantie uniquement à certaines opérations qui le nécessitent.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 aux lots 1 et 2 de l'accord-cadre « travaux neufs, grosses réparations et entretien de voirie » avec le groupement SAS EUROVIA (mandataire)/BOISLIVEAU TP SAS et l'entreprise SIGNAUX GIROD OUEST ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2017

Délibération n° D-2017-209

Direction Espaces Publics

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre les villes de Chauray et de Niort pour la réalisation d'un aménagement de la rue de Vauritard

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La rue de Vauritard se trouve sur la limite entre les communes de CHAURAY et de NIORT. La Ville de CHAURAY a sollicité la Ville de NIORT pour la réalisation d'un aménagement sur cette rue.

Ces travaux consistent en la reprise partielle de la structure, la réalisation d'un revêtement en enrobé à chaud, et la création de deux écluses avec coussins berlinois.

Un principe de financement à 50% pour chaque partie a été validé.

Conformément aux dispositions de la loi n°85-705 du 12 juillet 1985 dite « loi MOP », et de l'ordonnance du 17 juin 2004 portant modification de la loi MOP, la Ville de CHAURAY et la Ville de NIORT décident, dans un souci d'économie de moyens, de mettre en place une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux.

La Ville de CHAURAY réalisera les travaux. La Ville de NIORT lui versera à l'issue de la réalisation des aménagements la somme de 16 315 € HT soit 19 578 € TTC, correspondant à 50 % de l'estimation des travaux de qui s'élève à 32 630 € HT soit 39 156 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de CHAURAY et la Ville de NIORT pour la réalisation d'un aménagement rue Vauritard ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2017

Délibération n° D-2017-210

Direction Espaces Publics

**Effacement de réseaux téléphoniques Route de
Coulonges - Répartition financière entre Numéricâble
et la Ville de Niort**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du Conseil municipal du 16 janvier 2017, une convention générale a permis de définir les modalités de répartition technique et financière entre Numéricâble et la Ville de Niort dans les opérations d'enfouissement coordonné de réseaux aériens. Cet accord met à la charge de Numéricâble la fourniture de tout le matériel de télécommunications (fourreaux, chambres de tirage, regards, etc.), la Ville de Niort prenant à sa charge la mise en place de ce matériel. Numéricâble assure ensuite la dépose des câbles et poteaux existants, et le câblage dans les fourreaux posés par la Ville. Numéricâble verse enfin une participation financière sur les travaux de terrassement, basée sur un forfait au mètre-linéaire de réseau posé par la Ville.

Sur la base de ces éléments généraux, il convient ensuite de préciser pour chaque opération le montant de ces participations.

Pour l'opération de la route de Coulonges, les études ont permis de dégager les estimations financières suivantes, qui feront l'objet de mouvements financiers :

- pose du matériel par la Ville de Niort : 81 638,99 € TTC en dépenses ;
- participation forfaitaire de Numéricâble aux frais de terrassement : 8 000 € en recettes, correspondant au forfait de 8,00 €/ml pour un linéaire de 1 000 ml environ. .

Ces montants sont estimatifs et seront ajustés en fonction de la réalité du coût constaté en fin de chantier.

Les dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2017, et les recettes sont proposées au Budget Supplémentaire du 19 juin 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les montants estimatifs des opérations d'enfouissement coordonné de réseaux aériens route de Coulonges entre Numéricâble et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document y afférent.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2017

Délibération n° D-2017-211

Direction Espaces Publics

**Effacement de réseaux téléphoniques Route de
Coulonges - Répartition financière entre Orange et la
Ville de Niort**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du Conseil municipal du 5 décembre 2016, une convention générale a permis de définir les modalités de répartition technique et financière entre Orange et la Ville de Niort dans les opérations d'enfouissement coordonné de réseaux aériens. Cet accord met à la charge d'Orange la fourniture de tout le matériel de télécommunications (fourreaux, chambres de tirage, regards, etc.), la Ville de Niort prenant à sa charge la mise en place de ce matériel. Orange assure ensuite la dépose des câbles et poteaux existants, et le câblage dans les fourreaux posés par la Ville. Orange verse enfin une participation financière sur les travaux de terrassement, basée sur un forfait au mètre-linéaire de réseau posé par la Ville.

Sur la base de ces éléments généraux, il convient ensuite de préciser pour chaque opération le montant de ces participations.

Pour l'opération de la route de Coulonges, les études ont permis de dégager les estimations financières suivantes, qui feront l'objet de mouvements financiers :

- pose du matériel par la Ville de Niort : 104 209,83 € TTC en dépenses ;
- participation forfaitaire d'Orange aux frais de terrassement : 7 000 € en recettes correspondant au forfait de 8,15 €/ml pour un linéaire de 850 ml environ.

Ces montants sont estimatifs et seront ajustés en fonction de la réalité du coût constaté en fin de chantier.

Les dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2017, et les recettes sont proposées au Budget Supplémentaire du 19 juin 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les montants estimatifs des opérations d'enfouissement coordonné de réseaux aériens route de Coulonges entre Orange et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document y afférent.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

Ça concerne les travaux de la Route de Coulonges, concernant l'effacement des réseaux de Numéricâble et d'Orange.

Il s'agit d'approuver les montants estimatifs des recettes que l'on est susceptible de solliciter auprès de Numéricâble et d'Orange. Sur la première délibération, Numéricâble, 8 000,00 € et sur la seconde auprès d'Orange, près de 7 000,00 €.

Monsieur le Maire

Ces deux délibérations sont des recettes.

Dominique SIX

Oui, tout à fait.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des commentaires ?

Je vous propose de voter sur la première, concernant Numéricâble.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

La suivante concernant Orange.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

On va voter si vous voulez bien.

Luc DELAGARDE

Je ne prends pas part au vote.

Monsieur le Maire

Luc DELAGARDE ne prend pas part au vote, Madame RIMBAUD également. D'accord.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Je vous souhaite une bonne soirée et à bientôt.

Merci à vous.

Procès-Verbal